

Conseil canadien des normes

Demande de lettre d'invitation en vue de l'obtention d'un visa

1. Renseignements généraux

Pour entrer au Canada, tout visiteur doit être titulaire d'un passeport valide d'au moins six mois au moment du départ du Canada. En outre, les visiteurs issus de certains pays doivent obtenir un visa avant leur voyage et les visiteurs de presque tous les autres pays doivent se munir d'une autorisation de voyage électronique (AVE). L'AVE est électroniquement liée à votre passeport et est valide pendant cinq ans ou jusqu'à expiration de votre passeport. Il n'est pas nécessaire de se procurer une AVE pour voyager par voie de terre ou de mer. Pour en savoir plus sur l'AVE, visitez le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugiés-citoyenneté/services/visiter-canada/ave.html> .

Il revient au Conseil canadien des normes (CCN) la responsabilité de délivrer les lettres d'invitation. Veuillez noter que le CCN n'est pas responsable de la délivrance des visas et qu'une lettre d'invitation n'est pas un visa.



Le traitement d'une demande de visa peut prendre plusieurs semaines. Une demande de visa devrait être déposée le plus tôt possible et pas moins de huit semaines avant la date du début de la réunion.

2. Processus

1. Vérifier si un visa est obligatoire en utilisant l'outil fourni par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) disponible ici : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp>
2. Passer à l'étape 3 si un visa est obligatoire. Il n'est pas nécessaire de remplir le présent formulaire si une EVA suffit. Suivre les instructions affichées sur le site Web d'IRCC.
3. Remplir ce formulaire et l'envoyer au Conseil canadien des normes (isd-eni@ccn.ca). S'il s'agit de plus d'un voyageur, produire un formulaire par personne.
4. Le CCN répondra dans les 5 jours ouvrables suivant la demande. Une copie de la lettre d'invitation sera acheminée par courriel et l'original sera transmis par le régime international de Postes Canada. Le CCN n'envoie pas de lettres d'invitation à des fins d'obtention de visa par messenger.



Il est possible que l'original de la lettre d'invitation soit exigé dans le cadre du processus de demande de visa. Pour être sûr que la lettre originale arrivera à destination, veuillez vérifier que l'adresse fournie correspond aux lignes directrices du service postal de votre pays et contient le code de pays sur la dernière ligne.

3. Renseignements sur le participant

Nom du comité <i>(p. ex. ISO/TC 127/SC 2)</i>	
Ville	
Province	
Date de début de la réunion <i>(AAAA-MM-JJ)</i>	
Date de fin de la réunion <i>(AAAA-MM-JJ)</i>	
Nom tel qu'inscrit sur le passeport	
Date de naissance <i>(AAAA-MM-JJ)</i>	
Nationalité	
Employeur	
Adresse de courriel	
Adresse postale <i>(y compris le code postal et le pays)</i>	
Numéro de passeport	
Date d'expiration du passeport <i>(AAAA-MM-JJ)</i>	
Date d'entrée au Canada <i>(AAAA-MM-JJ)</i>	
Date de départ du Canada <i>(AAAA-MM-JJ)</i>	